

Date de révision 24/06/2014
Date de la version précédente 23/12/2011

Version 4.0
FR/B

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **Sulfate d'ammonium**

No.-CAS 7783-20-2
No.-CE 231-984-1
Numéro d'Enregistrement REACH 01-2119455044-46

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Ignifugeant, Fertilisants, Produits Chimiques pour le Laboratoire
Utilisation déconseillée Pas d'information disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

OCI Nitrogen BV
Mijnweg 1
P.O. Box 601
6160 AP Geleen, The Netherlands
Tel: +31 (0) 46 7020111
www.ocinitrogen.com
info.agro@ocinitrogen.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: ORFILA (INRS)
+ 33 (0)1 45 42 59 59

Belgique: Centre Antipoisons
070 - 245 245

Fabricant : Alert & Care Centre Chemelot (Geleen, Pays-Bas)
+31 46 4765555 (24/7)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (1272/2008/CE)
Non classé.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Non classé.

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun(e).

2.3 Autres dangers

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	% en poids	Classification (67/548/CEE)	Classification (1272/2008/CE)	Numéro d'Enregistrement REACH
Sulfate d'ammonium	231-984-1	7783-20-2	100	-	-	01-2119455044-4 6

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Ingestion	Nettoyer la bouche avec de l'eau, Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Les symptômes peuvent être retardés.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux	Les effets du contact ou de l'inhalation peuvent être retardés. Sensation de brûlure et rougeur temporaire, La toux et/ou une respiration sifflante.
-----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique. Les effets du contact ou de l'inhalation peuvent être retardés.
--------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de soufre, oxydes d'azote (NO_x), ammoniaque, amines.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner le personnel non concerné. Assurer une ventilation adéquate. Évitez la génération de poussières en suspension dans l'air, portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir sections 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas pénétrer dans les zones où l'on utilise ou stocke [cette matière] sans une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas pénétrer dans les zones où l'on utilise ou stocke [cette matière] sans une ventilation adéquate. Éviter une exposition directe au soleil, chaleur, flammes et étincelles. Incompatible avec des agents oxydants, métaux alcalins.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'Exposition Non disponible.

Autres informations Non disponible.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Pour: Travailleurs.

Nom Chimique	Exposition à long terme - Effets systémiques - Inhalation	Exposition à long terme - Effets systémiques - Dermale	Aiguë / exposition à court terme - Effets systémiques - Inhalation	Aiguë / exposition à court terme - Effets systémiques - Dermale
Sulfate d'ammonium	11.167 mg/m ³	42.667 mg/kg bw/d		

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau douce	Eau de mer	Rejets intermittents	Usine de Traitement des Eaux Usées	Sédiment d'eau douce	Eau de mer sédiment	Sol	Orale
Sulfate d'ammonium	0.312 mg/L	0.0312 mg/L	0.53 mg/L	16.18 mg/L	0.063 mg/kg dw		62.6 mg/kg dw	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des mains	Gants de protection: Caoutchouc butyle, PVC, Temps de pénétration: 4 - 8 heures. Épaisseur du gant: 5 mil.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection à manches longues
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié: Masque à poussière efficace.
Type de Filtre recommandé	P2

Mesures d'hygiène À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôle d'exposition de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique @20°C	Solide
Aspect	Pas d'information disponible
Couleur	Blanc cassé / Jaune-brunâtre
Odeur	Sans odeur
pH	5-6 (5% w/w)
Point de fusion/congélation	Se décompose @ >235 °C
Point/intervalle d'ébullition	Se décompose @ >235 °C
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Densité relative	1.78 (eau=1)
Solubilité	
Hydrosolubilité	7.6 g/l
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	-5.1
Température d'autoignition	Pas d'information disponible
Température de décomposition	> 235 °C
Viscosité, dynamique	Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Propriétés oxydantes	Pas d'information disponible

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente	Cristallisé: 1000 - 1060 kg/m ³
----------------------------------	--------------------------------------------

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Nitrites, alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de soufre, oxydes d'azote (NO_x), ammoniacque, amines.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	
Ingestion	Pas d'effet connu.
Contact avec la peau	Pas d'effet connu.
Inhalation	Pas d'effet connu.

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Sulfate d'ammonium	4250 mg/kg (Rat, OECD 401) >2000 mg/kg (Rat, OECD 423)	>2000 mg/kg (Rat, OECD 434)	> 900 mg/m ³ (Guinea pig, 8h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non-irritant (lapin, OECD 404).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non-irritant. Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire (cochon d'Inde).
Mutagénicité sur les cellules germinales	Pas connu pour causer des dommages génétiques transmissibles (OECD 471, OECD 476, OECD 473).
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène, OECD 453: Négatif.
Toxicité pour la reproduction	Non connu pour affecter défavorablement les fonctions et organes reproducteurs. Non connu pour provoquer des défauts de naissance ou pour avoir une influence nuisible sur un fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Pas d'effet connu.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Pas d'effet connu.
Danger par aspiration	Pas d'effet connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.
Sulfate d'ammonium		LC50: 460 - 1000 mg/L Leuciscus idus, 96 h static LC50: 250 mg/L Brachydanio rerio, 96 h LC50: 480 mg/L Brachydanio rerio, 96 h flow-through LC50: 420 mg/L Brachydanio rerio, 96 h semi-static LC50: 18 mg/L Cyprinus carpio, 96 h LC50: 100 mg/L Pimephales promelas, 96 h LC50: 32.2 - 41.9 mg/L Oncorhynchus mykiss, 96 h flow-through LC50: 5.2 - 8.2 mg/L Oncorhynchus mykiss, 96 h static LC50: 123 - 128 mg/L Poecilia reticulata, 96 h semi-static LC50: 126 mg/L Poecilia reticulata, 96 h		EC50: 423 mg/L Daphnia magna, 24 h LC50: 14 mg/L Daphnia magna, 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

Nom Chimique	log Pow	Coefficient de bioconcentration (BCF)
Sulfate d'ammonium	-5.1	

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas décharger dans l'environnement. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément: ADR, RID, ADN, IMDG, ICAO.

14.1 Numéro ONU

Non réglementé.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable (Substance non-dangereuse).

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Restrictions d'utilisation Aucun(e).

Autres réglementations Aucun(e).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

Non applicable

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

Non applicable

Les abréviations/acronymes

(E)EC: Commission Européenne
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances (L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)
STOT: Specific Target Organ Toxicity (toxicité spécifique pour certains organes cibles)
PBT: Persistante, Bioaccumulable, Toxique
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulating (très Persistantes et très Bioaccumulables)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Regulations for the International Transport of Dangerous Goods by Rail
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieures
IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code
ICAO: International Civil Aviation Organization

Note de Révision

Numéro de téléphone d'appel d'urgence, Concentration prévisible sans effet (PNEC), Informations toxicologiques, Écotoxicité.

Conseils relatifs à la formation

Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation appropriée et à la manipulation de ce produit, conformément aux réglementations en vigueur.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication